

PRIX TERRE COMMUNE

CÉRAMIQUE CONTEMPORAINE



Concours international de céramique *Terre Commune* 2025 organisé par Lieux-Communs et le Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe.

Candidature au concours de céramique *Terre Commune* 2025

Nom Prénom :

Adresse :

Courriel :

N° de portable :

Je pose ma candidature au concours *Terre Commune* et déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte pleinement et complètement.

Je joins en annexe mon dossier de candidature composé :

- d'un curriculum vitae artistique
- d'une proposition d'œuvres pour l'exposition au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe (France)
- d'un portfolio (titres, dimensions, année de réalisation des œuvres...)

Signature

Calendrier :

- Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à lieux-communs@hotmail.com au plus tard le 10 juin 2025 (fichier Word ou PDF n'excédant pas 10 Mo) avec la mention « Candidature Prix Terre Commune ».
- Le jury sélectionnera les participant.e.s. Les artistes sélectionné.e.s seront personnellement informé.e.s par mail pour le 6 juillet 2025, au plus tard.
- L'exposition des artistes sélectionné.e.s aura lieu au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe (France) du 20 septembre au 2 novembre 2025.
- Les artistes sélectionné.e.s s'engagent à être présents au vernissage, prévu lors des Journées européennes du patrimoine le samedi 20 septembre à 16h30.
- La remise du prix aura lieu lors de l'inauguration le 20 septembre 2025 à 16h30.
- L'exposition du (de la) lauréat.e aura lieu au Pavillon Fourmarier à Chaudfontaine (Belgique), dans le cadre du *Festival des 5 saisons*.

Règlement du concours de céramique « Terre commune » 2025

Article 1- L'objectif du concours

L'objectif du concours est de promouvoir et mettre en valeur, dans le champ de l'art contemporain, les expressions actuelles en céramique.

Le concours a pour objet d'exposer, en France et en Belgique, une sélection d'artistes céramistes engagée dans une démarche de création contemporaine.

Article 2 – Les conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tout(e) artiste, professionnel(le) ou en voie de professionnalisation.

Article 3 – Candidature

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- la fiche de candidature complétée (en 1ère page du dossier)
- un curriculum vitae artistique
- une proposition d'œuvres pour l'exposition au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe (France)
- un portfolio (titres, dimensions, année de réalisation des œuvres...)

Date limite de candidature :

Les dossiers complets de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à lieux-communs@hotmail.com au plus tard le 10 juin 2025 à minuit (fichier Word ou PDF n'excédant pas 10 Mo) avec la mention « Candidature Prix Terre Commune ».

Article 4 – La sélection des participant.e.s

Un jury est constitué pour examiner les dossiers de candidatures. Ce jury sélectionne les candidat.e.s qui sont retenu.e.s pour participer au prix.

Les candidat.e.s retenu.e.s seront informé.e.s de leur sélection par mail le 6 juillet 2025 au plus tard.

Article 5 – Modalités de l'exposition

L'exposition des œuvres des artistes sélectionné.e.s se déroulera au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe (France) du samedi 20 septembre au dimanche 2 novembre 2025.

Elle est prévue dans la galerie d'exposition temporaire en rez-de-jardin du musée (surface 70 m²). Le jardin, d'une surface de 2000 m² environ, peut aussi être investi par les artistes.

Les artistes choisi.e.s par le jury s'engagent à apporter leurs œuvres au Musée de la Faïence et de la Céramique de Malicorne-sur-Sarthe le vendredi 19 septembre.

Le démontage des œuvres se fera par les artistes obligatoirement entre le lundi 3 et le vendredi 28 novembre (sur les jours de semaine de préférence, le musée étant totalement fermé les samedis et dimanches à partir du 3 novembre, pour cause de fermeture hivernale).

La Communauté de communes du Val de Sarthe, gestionnaire du Musée de la faïence et de la céramique, prend à sa charge une assurance pour les œuvres présentées au public du 19 septembre au 2 novembre 2025. La valeur d'assurance sera mentionnée pour chaque œuvre dans une fiche de dépôt. La Communauté de communes se désengage de tout éventuel dédommagement relatif à la casse de l'œuvre si cela relève de la responsabilité de l'artiste (défaut inhérent au façonnage et/ou à la structure de l'œuvre).

Chaque artiste sélectionné(e) bénéficiera d'un montant forfaitaire de 150€ pour frais de monstration (droits de représentation) et d'un défraiement de 150 €.

Article 6 – Le Prix

Le jury décernera un prix qui sera annoncé lors du vernissage de l'exposition le 20 septembre 2025.

Le prix est une exposition personnelle organisée au Pavillon Fourmarier à Chaudfontaine (Belgique), dans le cadre du Festival des 5 saisons.

L'acheminement aller et retour des œuvres est à la charge du lauréat.

Le(La) lauréat.e bénéficiera d'un budget global de 1.000 € pour la réalisation de l'exposition personnelle.

Article 7 – Les engagements des participants

Les participant.e.s s'engagent à céder aux organisateurs les droits de reproduction et d'exploitation des œuvres exposées : utilisation gratuite des reproductions des œuvres sur les supports publicitaires, affiches, sites internet des organisateurs, etc.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les risques de toute nature encourus par les participants à l'occasion du montage et du démontage.

Article 7 – L'acceptation du règlement

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours concernant les conditions

d'organisation, le déroulement du concours, la sélection des participant.e.s, les résultats et l'attribution des prix.

Aucune réclamation ne sera admise, notamment en cas de report ou d'annulation du concours.

Le prix *Terre Commune* reçoit le soutien de :

